

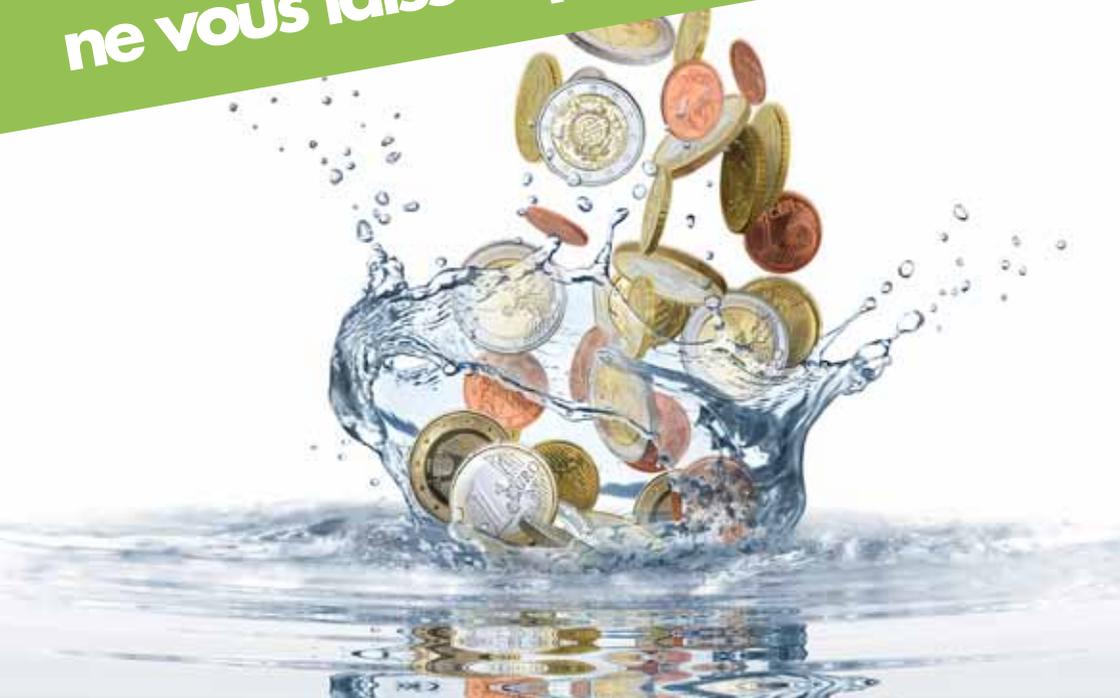


Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Eau
facturation

**Consommation d'eau :
ne vous laissez pas surprendre**



www.annemasse-agglo.fr

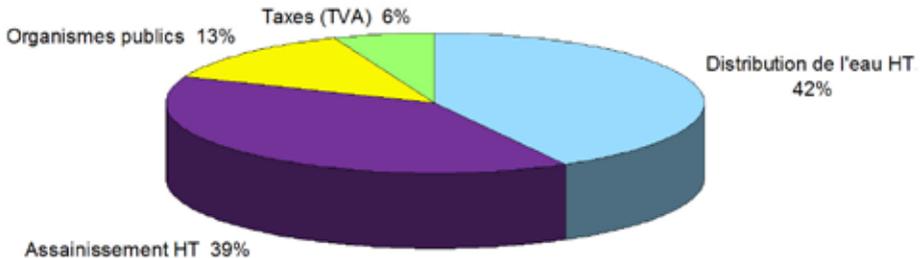
Consommation d'eau moyenne journalière d'un ménage

Tous les jours nous utilisons l'eau potable sans forcément évaluer le volume de notre consommation. L'illustration suivante indique les principaux postes de consommation d'eau et leur volume moyen par jour et par personne.

Par exemple : une douche nécessite 30 litres d'eau potable, alors qu'un bain nécessiterait 150 litres, soit cinq fois plus.



1. Composition du prix de l'eau (à titre indicatif)



2. Deux factures par an

Sur une année, vous recevrez :

- une facture estimative, calculée sur la consommation moyenne de votre type d'habitat ;
- une facture correspondant au relevé annuel du compteur d'eau, qui régularise votre consommation et votre paiement.

3. Les moyens de paiement

Vous pouvez régler votre facture :

- par prélèvement automatique* ;
- par le paiement en ligne sur www.annemasse-agglo.fr/facture-eau ;
- par chèque, à l'ordre du Trésor Public, en espèce ou par carte bancaire, en vous déplaçant au siège d'Annemasse Agglo, 11 avenue Emile Zola à Annemasse ;

*Prélèvement automatique : Annemasse Agglo vous propose une simplification de la gestion de votre budget en optant pour le prélèvement automatique.

Avantages :

- pas de déplacement pour effectuer votre paiement ;
- pas de risque d'oubli de payer ;
- paiement sécurisé ;
- souplesse (possibilité de modifier ou d'annuler le prélèvement sur votre compte).

-> Vous pouvez télécharger la demande de prélèvement sur le site :

www.annemasse-agglo.fr/facture-eau en cliquant sur «ma facture d'eau».



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Infos pratiques

Les fuites d'eau

Leur consommation d'eau, cumulée sur plusieurs mois, peut être très coûteuse.

- les toilettes : 500 litres/jour, soit 180m³/an ;
- un robinet qui goutte : 100 litres/jour, soit 35 m³/an ;

Astuce pour les traquer

Effectuez un relevé de votre compteur un soir avant de vous coucher ; n'utilisez aucune arrivée d'eau pendant la nuit (robinet, douche, wc, etc.). Le lendemain matin, consultez à nouveau votre compteur. Si vous constatez un changement de chiffres, vous avez probablement une fuite dans votre habitation.

Calculez votre consommation moyenne selon le nombre d'habitants de votre foyer en vous rendant sur : www.oieau.org/consommation

Nos coordonnées :

Annemasse Agglo

Siège

11 avenue Emile Zola

BP 225

74105 Annemasse Cedex

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél : 04 50 87 83 00

Fax : 04 50 87 83 22

Service Eau facturation

Mail :

eau-facturation@annemasse-agglo.fr

www.annemasse-agglo.fr

Vous pouvez payer votre facture en ligne en vous connectant sur :

www.annemasse-agglo.fr/facture-eau